

Province de Namur

Commune de Fosses la Ville

3ème Division Ex : Sart-Eustache

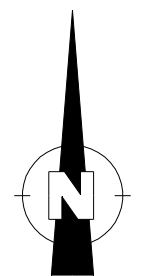
Plan de division

Echelle 1/400

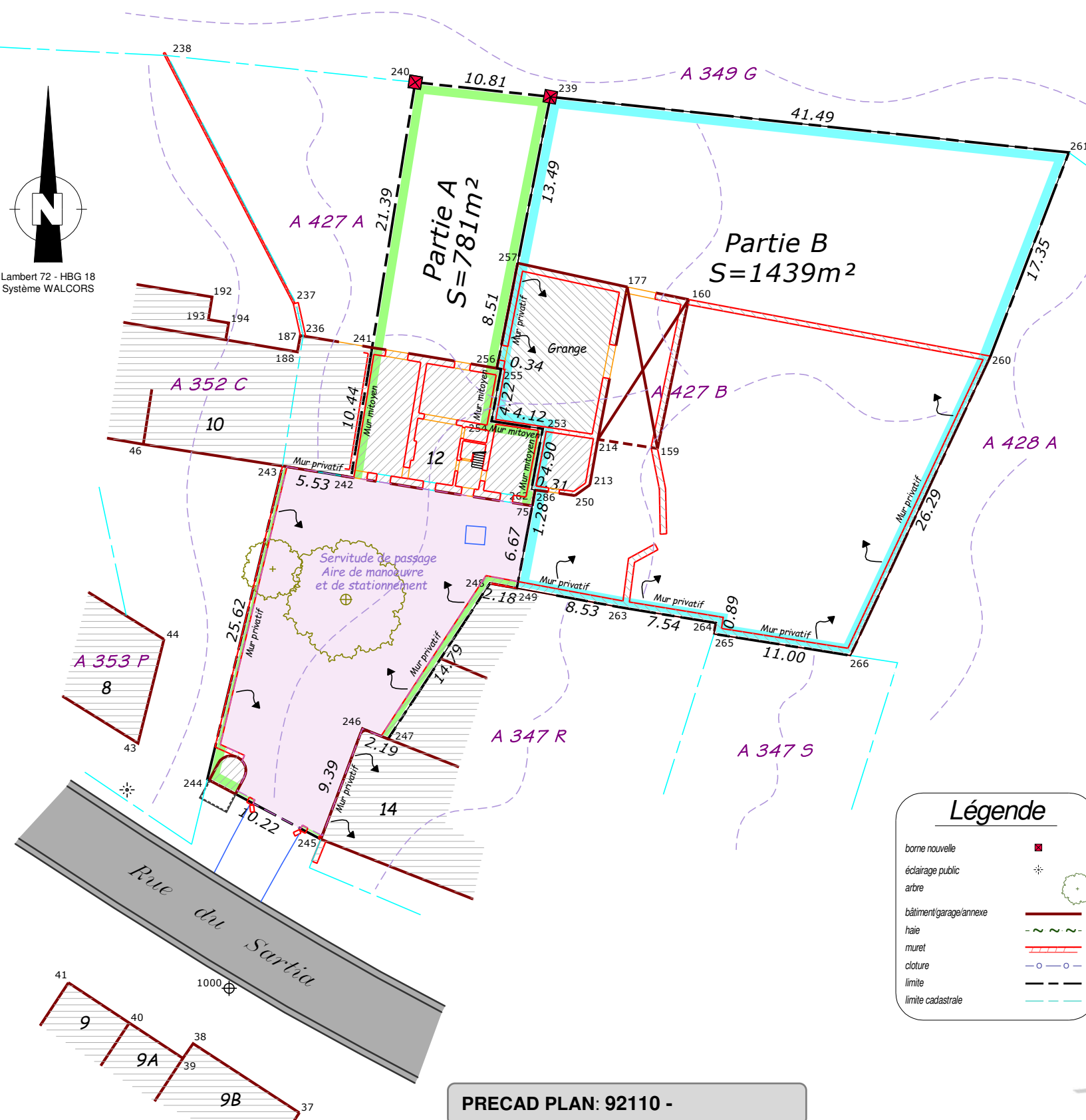
Liste de coordonnées

PROVISOIRE

0 5 10 20 M



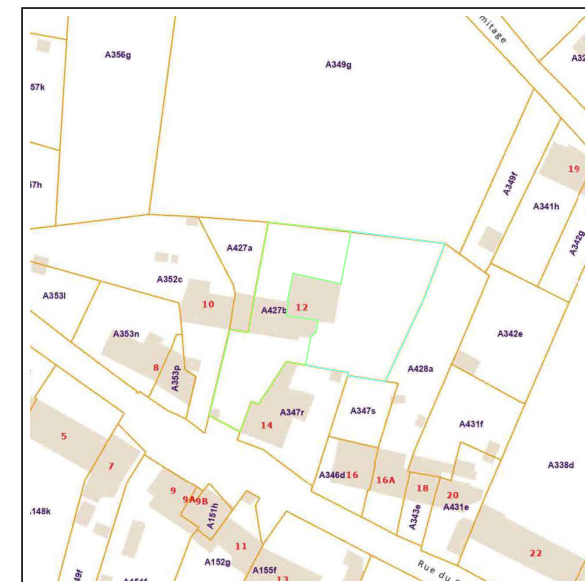
Lambert 72 - HBG 18
Système WALCORS



PRECAD PLAN: 92110 -

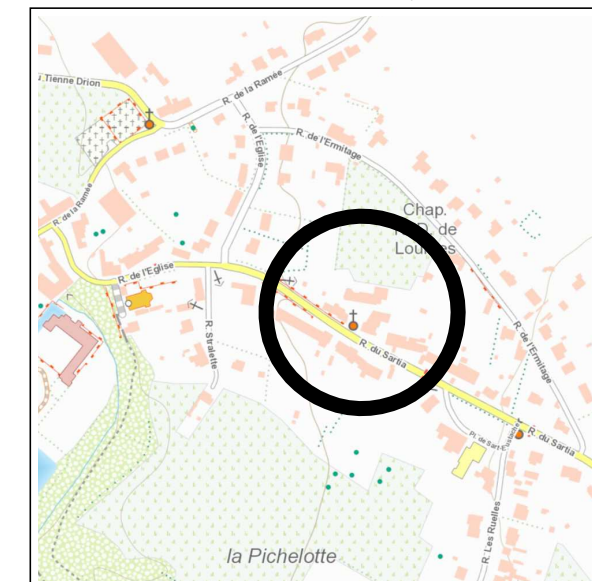
D26.06.148

Situation cadastrale



© Les données cadastrales au 1.1.2026 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale

Situation géographique



Les biens repris au présent plan de division sont cadastrés Fosses la Ville 3ème Division Ex Sart-Eustache Section A.

La Partie A, habitation n°12 et terrain, parcelle A 427 B partie, reprise sous liseré vert, limitée par les points 244, 243, 242, 241, 240, 239, 257, 256, 255, 254, 253, 262, 286, 75, 249, 248, 247, 246, 245 et 244, a une contenance mesurée de :

781 m2 (7 ares 81 centiares)

La Partie B, grange et terrain, parcelle A 427 B partie, reprise sous liseré bleu, limitée par les points 249, 75, 286, 262, 253, 254, 255, 256, 257, 239, 261, 260, 266, 265, 264, 263 et 249, a une contenance mesurée de :

1439 m2 (14 ares 39 centiares)

Il est créé ou existe sur la parcelle une servitude de passage, aire de manœuvre et de stationnement, reprise sous aplat rose grevant la partie A au profit de la partie B et de la parcelle A 427 A.

La porte reprise entre les points 256,257 sera murée aux frais de l'acquéreur de la partie B.

La répartition des charges et frais d'entretien seront à préciser dans l'acte notarié ou à charge de 1/3, usage en bon père de famille et limitée à un nombre de véhicule à déterminer.

Les servitudes d'égouttage et reprises des eaux de toitures pourront subsister en l'état.

Les limites telles que figurées ci-contre sont basées sur :

- un plan dressé par le géomètre E. CRISPIELS, le 12 juin 2015 (Precad Plan : 92110 – 10039 – limite entre les points 238 et 261),
- un plan dressé par le géomètre E. CRISPIELS, le 12 août 2015 (Precad Plan : 92110 – 10040 – limite entre les points 244, 243, 242, 241, 240, 261, 260, 266, 265, 264, 263, 248, 247, 246, 245 et 244),
- un plan dressé par le géomètre P. VERHEYDEN, le 15 février 2019 (Precad Plan : 92110 – 10056 – limite entre les points 265, 266 et 260),
- la situation des lieux,
- les présomptions d'usage sous réserve des droits des propriétaires des parcelles voisines.

2 bornes seront placées aux points 239 et 240

Légende

borne nouvelle	■
éclairage public	⊙
arbre	⊕
bâtiment/garage/annexe	—
haie	—
muret	—
cloture	—
limite	—
limite cadastrale	—



rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.94.67
e.mail : 3D@3DTOPO.BE

Signature of Clément Demine

Levé et dressé, le 09 juin 2026
Par **Clément DEMINE**,
Géomètre-Expert
Légalement assermenté par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil Fédéral N° « GEO 231.642 »